



**TARENITAISE
VANOISE**

Moûtiers, le 16 JUIN 2023

Monsieur le Sous Préfet
Sous Préfecture
BP 112
73200 ALBERTVILLE

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	OBJET DE LA TRANSMISSION
Délibération Comité syndical « Animation du grand cycle de l'eau – GEMAPI » n° CS Gemapi n° 2023-06-01 – Régularisation du système d'endiguement de l'Isère et du doron de Bozel à Moûtiers	2	Transmis pour contrôle de légalité Le Président Fabrice Pannekoucke 

Transmis en 2 exemplaires **dont l'un est à retourner à titre d'accusé de réception des actes joints** aux coordonnées de la collectivité émettrice.

ACTE REÇU Sous-Préfecture ALBERTVILLE 21 JUIN 2023 RECEPISSE
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Régularisation du système d'endiguement de l'Isère et du doron de Bozel à Moûtiers

Séance du 13 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice	20	Date de la convocation	02 juin 2023
Nombre de Délégués présents	11	Date de l'affichage	02 juin 2023
Nombre de Procurations	5		
Nombre de Délégués votants	11		
Pour	11		
Contre	0		
Abstention	0		

Le 13 juin 2023 à 16h00 le Comité syndical « Animation du grand cycle de l'eau – GEMAPI » , légalement convoqué le 02 juin 2023 , s'est réuni à la salle du conseil municipal à la mairie de Moûtiers, en session ordinaire, sous la présidence de M. André Pointet, Vice-Président de l'APTV.

COM COM	Délégués Titulaires Prénom - Nom	Présent	Excusé	Absent	Procuration
CCCT	PANNEKOUCKE Fabrice	X			
CCCT	FAVRE Sandra		X		Pouvoir à Romain Sollier
CCCT	BURLET Daniel	X			
CCVA	DUNAND François		X		Pouvoir à André Pointet
CCVA	POINTET André	X			
CCVV	PULCINI Sylvain			X	Pouvoir à Jean François Chedal Bornu
CCVV	RUFFIER LANCHE René	X			
CCVV	PIDEIL Bruno			X	
CCVV	FAVRE Jean Pierre			X	
COVA	SPIGARELLI Lucien	X			
COVA	VIBERT Christian		X		Pouvoir à Silvestre Jean Louis
COVA	FAVRE Didier	X			
CCHT	DESRUES Guillaume				
CCHT	FRAISSARD Jean Claude		X		Pouvoir à Gérard Vernay
CCHT	MARTIN Patrick		X		
CCHT	LECLERCQ Mathieu			X	
CCHT	VERNAY Gérard	X			
CCHT	AMET Yannick				
ARLYSERE	THEVENON Raphael				
ARLYSERE	RIEU François	X			

COM COM	Délégués Suppléants Prénom - Nom	Présent	Excusé	Absent	Procuration
CCCT	SELLIER Joseph			X	
CCCT	SOLLIER Romain	X			Pouvoir de Sandra Favre
CCVA	BRUNO Aurore			X	
CCVA	MATHIS Marc			X	
CCVV	CHEDAL BORNU Jean François	X			Pouvoir de Sylvain Pulcini

CCVV	SOUVY Florian			X	
COVA	PAVIET Rose			X	
COVA	SYLVESTRE Jean Louis	X			Pouvoir de Christian Vibert
CCHT	REGNIER Laurence			X	
CCHT	REVIAL Serge			X	
ARLYSERE	BRANCHE Philippe			X	
ARLYSERE	BURNIER FRABORET Frédéric		X		

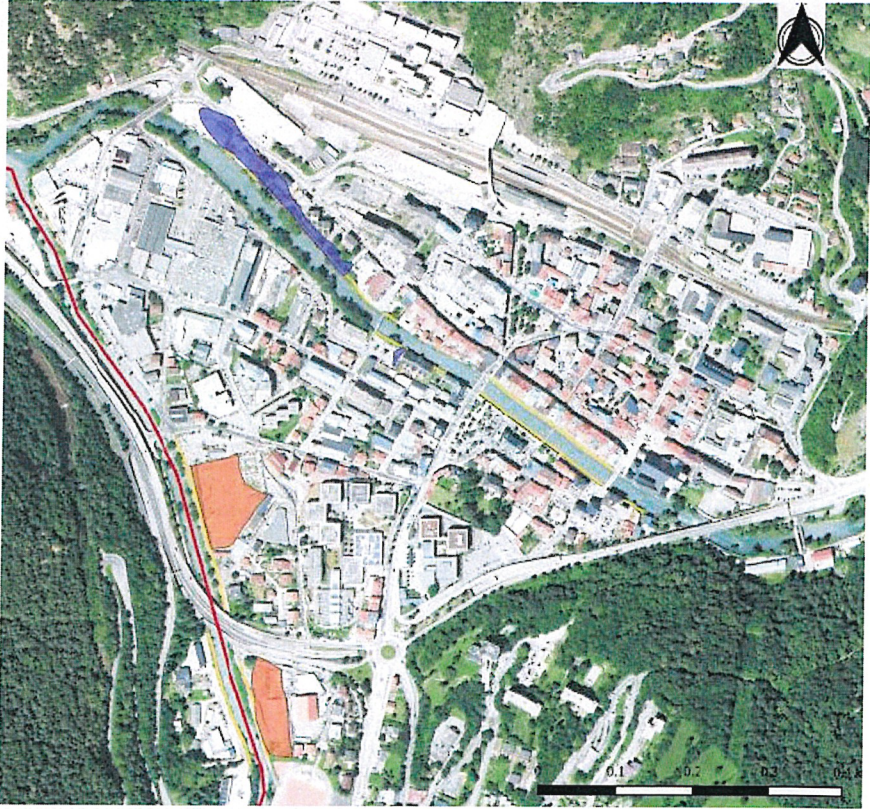
Participe également à la séance : Sandra OLLIER – Directrice de l'APTV

- CCCT = Communauté de Communes Cœur de Tarentaise
- CCVA = Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche
- CCVV = Communauté de Communes Val Vanoise
- COVA = Communauté de Communes du Canton d'Aime
- CCHT = Communauté de Communes de Haute Tarentaise
- ARLYSERE

OBJET : Régularisation du système d'endiguement de l'Isère et du doron de Bozel à Moûtiers

Monsieur le Vice Président rappelle que les ouvrages de protection sur l'Isère et le doron de Bozel font l'objet d'une régularisation en système d'endiguement au titre du décret digue de 2015.

Une étude de danger, lancée en 2020 et confiée au bureau d'études Lombardi, a permis au comité de pilotage de retenir les éléments suivants:

Ouvrages inclus au système d'endiguement	10 digues sur l'Isère 3 digues sur le doron
Niveaux de protection	Sur l'Isère : Crue environ cinquantennale Définie par les premiers débordements sur la digue RD7 (dernier ouvrage aval rive droite) Sur le Doron : Crue environ décennale Définie par les premières venues d'eau via le point bas sous le viaduc de la RN90
Zone protégée	 LEGENDE - Communes du territoire CCCT - Zone protégée ZP Isère - Zone protégée ZP Doron de Bozel - Digues ayant fait l'objet d'effacement

Les différentes pièces du dossier de demande d'autorisation du système d'endiguement sont en cours de finalisation afin de permettre un dépôt du dossier de demande d'autorisation avant fin juin 2023.

A l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation du système d'endiguement, l'APTV devra procéder à la bonne gestion, surveillance courante et en crue et entretien des ouvrages inclus au système d'endiguement - conformément à la réglementation définissant l'ensemble des obligations affectées à un gestionnaire de digues.

Dans le cadre du dépôt, les procédures foncières sur les ouvrages devront être spécifiées. Sur le système d'endiguement, 15 parcelles privées devront faire l'objet d'une procédure avec les propriétaires.

Un document d'organisation sera rédigé pour décrire l'organisation mise en place pour assurer la gestion du système d'endiguement, son entretien et sa surveillance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical GEMAPI décide :

- de valider les ouvrages inclus au système d'endiguement;
- de valider le niveau de protection retenu ainsi que la zone protégée associée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Transmis à la Sous Préfecture le
Publié le
Certifié exécutoire le

16 JUIN 2023

Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE



SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

21 JUIN 2023

RECEPISSE

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.